



**PAYS LOUDUNAIS**  
*Communauté de Communes*

# PLPDMA

## Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



**2020/2025**

**PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS**

2 rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN  
Tél. 05 49 22 54 02 • [pole-dechets@pays-loudunais.fr](mailto:pole-dechets@pays-loudunais.fr)

**PAYS-LOUDUNAIS.FR**

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Lexique</b>	<b>4</b>
<b>Contexte</b>	<b>5</b>
1. Caractéristiques du territoire du Pays Loudunais	5
2. Présentation du Pôle Déchets	6
3. Définition de la Prévention des déchets	7
4. Démarche d'élaboration du P.L.P.D.M.A.	8
a. Etat de situation du Pôle Déchets	8
b. Obligation réglementaire de mise œuvre des P.L.P.D.M.A.	9
<b>Les objectifs et les enjeux d'un P.L.P.D.M.A. pour la Collectivité.</b>	<b>10</b>
1. Les objectifs règlementaires	10
2. Les objectifs fixés par la C.C.P.L.	11
3. Les étapes du P.L.P.D.M.A.	12
<b>La Gouvernance du P.L.P.D.M.A.</b>	<b>13</b>
1. L'Equipe Projet	13
2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (C.C.E.S.)	13
3. L'avis du Public	14
4. Le Conseil Communautaire de la C.C.P.L. et la Préfecture de la Vienne	14
<b>Le diagnostic territorial</b>	<b>15</b>
5. Présentation du porteur du Programme	15
6. Diagnostic de la gestion des déchets	16
7. Organisation de la collecte	16
a. Bilan des déchets collectés	17
8. Enquête sur les pratiques de prévention des déchets des usagers du Pays Loudunais	19
9. Liens avec les autres documents de planification du territoire	21
<b>Un Programme organisé en 6 axes et composé de 24 actions</b>	<b>22</b>
10. Le plan d'actions défini pour le P.L.P.D.M.A. 2020 – 2025	22
11. Les indicateurs de suivi et d'évaluation du Programme	23
12. Des indicateurs globaux	23
a. Des indicateurs propres à chaque action	24
13. Le calendrier prévisionnel	26
<b>Fiches action</b>	<b>27</b>
<b>Annexe</b>	<b>53</b>
Organigramme de la collectivité	54

## Introduction

La quantité d'ordures ménagères produites chaque année, en France, ne cesse d'augmenter. Cette hausse participe à l'épuisement des ressources naturelles qui conduit à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre et augmente le coût de gestion des déchets.

Ainsi, en 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (L.T.E.C.V.) renforce le rôle de la prévention déjà institué dans les lois « Grenelles 1 et 2 » de 2009 et 2010. L'objectif est de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 et de limiter les quantités de déchets d'activités économiques produites.

Au-delà de la démarche environnementale, la prévention des déchets favorise l'émergence de nouveaux comportements qui stimulent l'engagement citoyen et sont garants de plus de solidarité, de lien social ainsi que de bien-être grâce par exemple, à l'essor du gain et du partage de biens et de savoirs. La prévention modifie également les habitudes de production afin de limiter le déchet à sa source. Elle s'avère également être un atout de l'action publique locale sur des sujets qui peuvent paraître éloignés de la préservation de l'environnement tels que la santé ou la création de nouvelles activités.

La Communauté de communes du Pays Loudunais est sensible à la prévention et au tri des déchets. Depuis 2010, de nombreuses actions sont menées afin de réduire la production de déchets et faciliter le geste du tri. Prévenir la production consiste avant tout à mettre en place des opérations pour réduire en quantité et en nocivité les déchets. L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.) pour le Pays Loudunais formalise cet engagement à travers un plan d'actions pluriannuel ambitieux.

En limitant le coût de gestion des déchets, la prévention apparaît également pour la Communauté de communes du Pays Loudunais (C.C.P.L.) comme un levier pertinent de maîtrise budgétaire. Bien évidemment, ce P.L.P.D.M.A. est également l'occasion pour la Collectivité d'initier une démarche d'économie circulaire sur le territoire qui encadre les déchets mais également les autres flux (eau, électricité...).

Joël DAZAS  
Président de la  
Communauté de communes

Bruno LEFEBVRE  
Vice-président en charge  
de la commission « environnement »

*« Le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas »*

## Lexique

- A.D.E.M.E. : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- A.F.O.M. : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces
- A.G.E.C. : Loi Anti-Gaspillage et d'Economie Circulaire (*Loi n°2020-105 du 10 février 2020*)
- C.C.E.S. : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- C.C.P.L. : Communauté de communes du Pays Loudunais
- C.O.D.E.C. : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
- E.M.R. : Emballages Ménagers Recyclables
- L.T.E.C.V. : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
- O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles
- P.C.A.E.T. : Plan Climat Air Energie Territorial
- P.L.P.D.M.A. : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
- P.N.P.D. : Programme National de Prévention de Déchets
- P.R.P.G.D. : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- R.S. : Redevance Spéciale
- S.E.R.D. : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- S.R.A.D.D.E.T. : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Egalité des Territoires
- T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- T.I. : Tarification Incitative

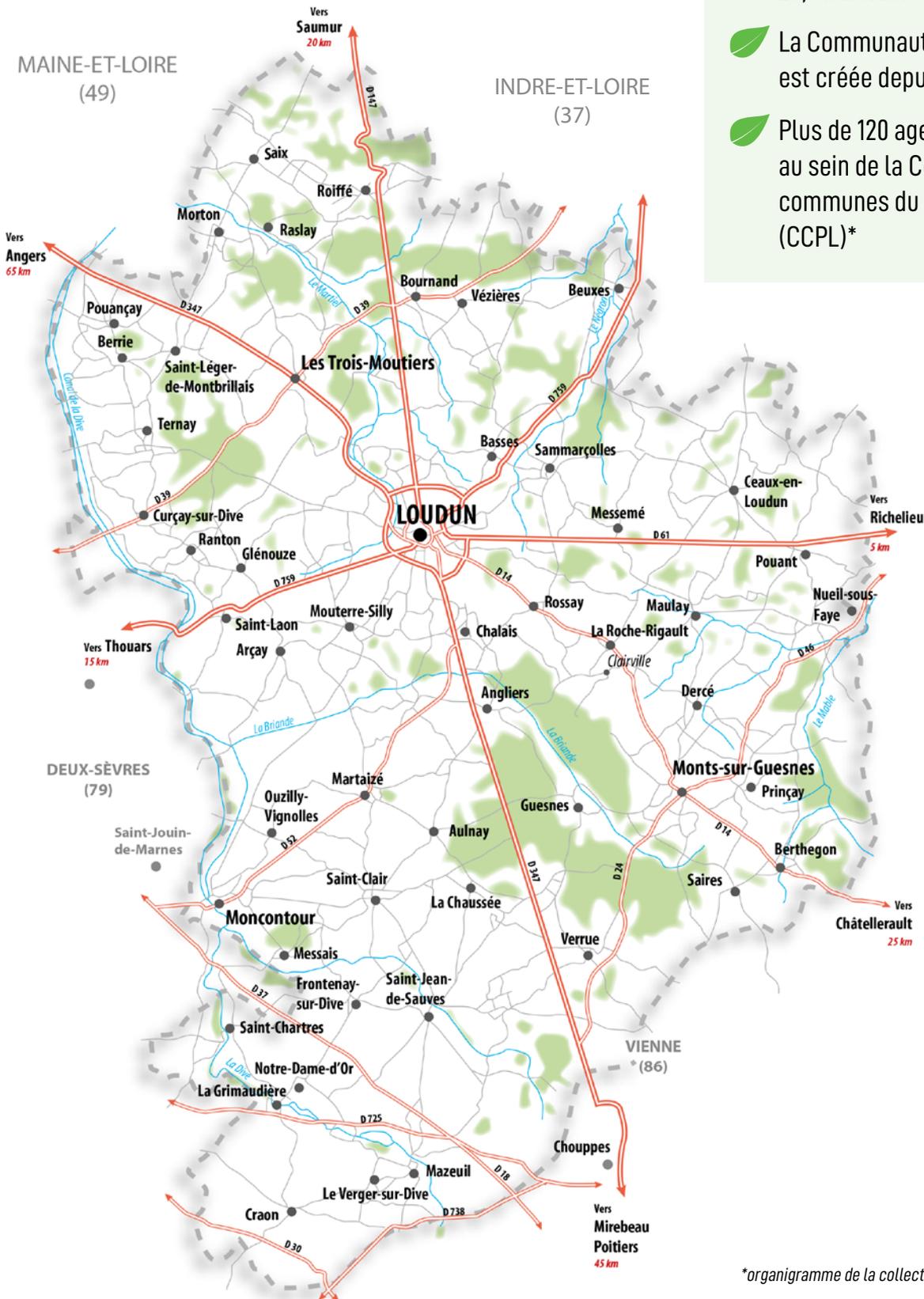
## 1. Caractéristiques du territoire du Pays Loudunais



**25 182**  
HABITANTS

**45** COMMUNES  
(et 7 associées)

- Situé au carrefour de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine
- Un territoire rural étendu et très homogène : 849 km<sup>2</sup> soit une densité de 29,5 habitants par km<sup>2</sup>
- La Communauté de communes est créée depuis 1993
- Plus de 120 agents travaillent au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL)\*

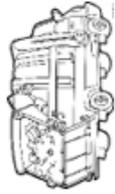


\*organigramme de la collectivité en annexe

## 2. Présentation du Pôle Déchets

### Quelques chiffres clés du service Déchets

#### Collecte en porte à porte



5 Camions (B.O.M.)

23 circuits de collecte hebdomadaires



1 Responsable d'exploitation  
9 Chauffeurs rippeurs  
6 Rippeurs



11 666 Bacs Ordures Ménagères  
11 673 Bacs Emballages Recyclables  
2 Agents de distribution

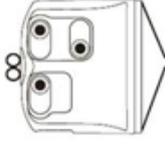
#### Collecte en apport volontaire et déchèterie



3 Camions polybenne dont un avec grue



1 Responsable d'exploitation  
2 Chauffeurs  
9 Agents de déchèteries



120 Colonnes Papiers  
125 Colonnes Verre  
5 Déchèteries



#### Services administratifs



1 Responsable du Pôle Déchets  
1 Ambassadrice du Tri  
2 Agents administratifs



1 053 Composteurs  
1 174 Bioseaux

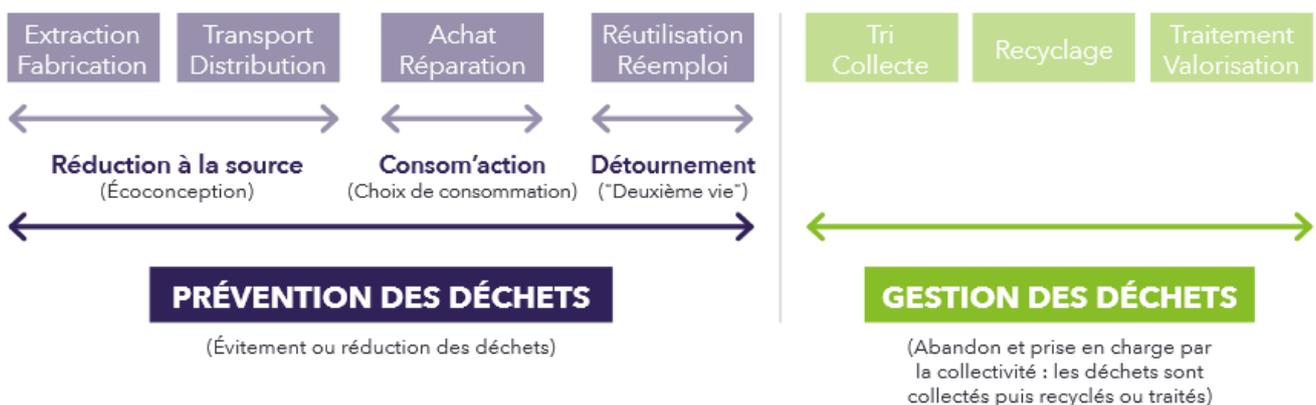
### 3. Définition de la prévention des déchets

Si l'on se réfère à la **Directive Européenne Cadre de 2008, relative aux déchets (2008/98/CE)**, la prévention des déchets concerne « *les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant :*

- *La quantité des déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;*
- *Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;*
- *La teneur en substances nocives des matières et produits. »*

En d'autres termes, la prévention des déchets vise à mettre en place des actions permettant de **réduire la quantité et la nocivité des déchets ménagers et assimilés de leur conception jusqu'à leur consommation**, mais surtout en amont de leur abandon.

Il est donc important de **bien distinguer** la **prévention**, qui a lieu en amont du statut de « déchet », **du tri**, qui lui a pour finalité la valorisation du déchet dès qu'il est abandonné par son détenteur.



#### La prévention n'est donc pas uniquement une affaire de déchet !

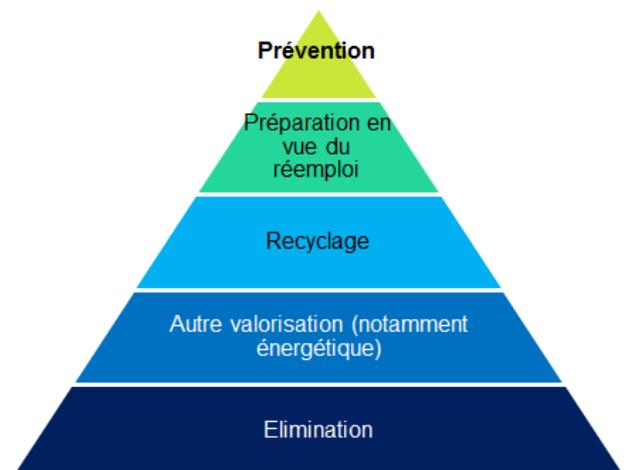
Au contraire, tout se passe en amont de la collecte et du tri.

Il est intéressant de noter que la production de nos déchets est directement liée à nos modes de consommation et par conséquent à nos modes de vie.

La construction d'un P.L.P.D.M.A. constitue un point de repère, une orientation pour les acteurs locaux, au même titre que l'instauration d'une Redevance Spéciale (R.S.) et/ou d'une Tarification Incitative (T.I.) qui représentent, pour leur part, des leviers financiers nécessaire pour inciter les producteurs de déchets à les réduire drastiquement.

#### Hierarchie dans l'utilisation des

##### ressources



## 4. Démarches d'élaboration du P.L.P.D.M.A.

### a. Etat de situation du Pôle Déchets

Le P.L.P.D.M.A. est un document de planification territoriale, qui nécessite à la fois des moyens humains et des moyens financiers.

Le Pôle Déchets, porteur du Programme, a donc listé, sous la forme d'une matrice d'analyse type A.F.O.M. (*Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces*) l'état général de son service, ainsi que les aspects positifs et négatifs pouvant résulter de la mise en œuvre d'un P.L.P.D.M.A. sur le territoire du Pays Loudunais.

<p style="text-align: center;"><b><u>ATOUS</u></b> <i>(facteurs positifs internes)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Projet de territoire en cours</b> <i>(donne de la légitimité au P.L.P.D.M.A. et inversement)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Tarification Incitative (T.I.) prévue pour 2024</b> <i>(accompagnement du geste de l'utilisateur à réduire sa production de déchets et par conséquent sa facturation)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Passage en C0,5 pour une grande partie du territoire depuis 2018</b> <i>(réduction des coûts de collecte et de traitement - meilleure gestion des déchets de la part des usagers)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Limitation à 30 passages en déchèterie / foyer / an</b> <i>(démarche de sensibilisation à la réduction des déchets)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Recrutement d'une chargée de mission Prévention des déchets et économie circulaire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Performances de tri positives sur le territoire</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>FAIBLESSES</u></b> <i>(facteurs négatifs internes)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Première formalisation du P.L.P.D.M.A.</b> <i>(aucun retour d'expériences en interne)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Absence d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire</b> <i>(C.O.D.E.C.)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Service avec de faibles moyens humains pour la sensibilisation du public</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Manque de visibilité des actions auprès des divers publics</b> <i>(élus, citoyens ...)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Production de Biodéchets encore élevée</b> <i>(1 680 tonnes de déchets verts en déchèterie en 2021)</i></p>
<p style="text-align: center;"><b><u>OPPORTUNITES</u></b> <i>(facteurs positifs externes)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Cadre réglementaire</b> <i>(loi A.G.E.C. + loi du tri à la source des biodéchets)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Prise de conscience nationale de la population face aux problèmes environnementaux</b> <i>(hausse de la pollution, problèmes d'approvisionnements alimentaires, hausse du prix du carburant, pouvoir d'achat en forte diminution...)</i></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>MENACES</u></b> <i>(facteurs négatifs externes)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Maintenir la dynamique du P.L.P.D.M.A. sur 6 ans</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Mobiliser les acteurs sans créer de favoritisme</b> <i>(notamment avec les acteurs associatifs du territoire)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Changement de comportements difficiles à initier</b> <i>(peur du changement, habitudes de vie...)</i></p>

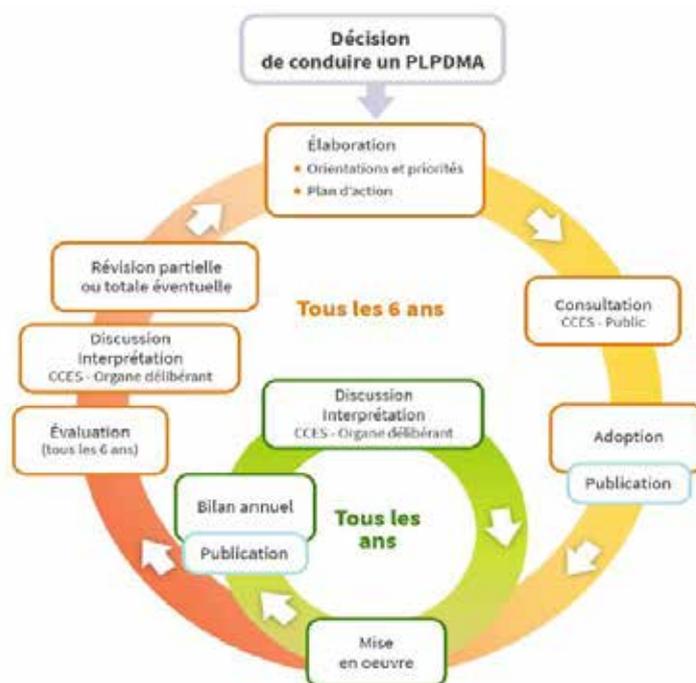
## b. Obligation réglementaire de mise en œuvre des P.L.P.D.M.A.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.) est un **document de planification territoriale obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012**, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui s'impose à l'ensemble des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés en France. Il détaille, à l'échelle du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés au niveau national, en termes de réduction de la quantité et de la nocivité des Déchets Ménagers et Assimilés (D.M.A.).

Ce **document, valable pour une durée de 6 ans** a pour but :

- D'installer et entretenir une gouvernance participative ;
- De nouer des partenariats avec les acteurs locaux ;
- D'affirmer une politique forte de réduction du gaspillage et de la production des déchets, en intégrant le document dans une vision politique globale du territoire ;
- De formaliser des actions déjà engagées sur le territoire, et d'en impulser de nouvelles, afin de réduire drastiquement les déchets et de sensibiliser la population à la prévention des D.M.A.

### Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du P.L.P.D.M.A.



Source : Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME (2018)

### Mais qu'est-ce que les Déchets Ménagers et Assimilés ?

Les D.M.A. correspondent à l'ensemble des déchets produits (**ordures ménagères + tri sélectif + déchets apportés en déchèterie**).

Il est donc important de souligner que la réduction, à la fois de la quantité produite, mais également de la nocivité, doit s'effectuer sur la totalité de ces déchets.



# Les objectifs et les enjeux d'un P.L.P.D.M.A. pour la Collectivité

## 1. Les objectifs réglementaires



Tandis que la Directive Cadre (2008) de l'Union européenne définit les grands principes de la gestion des déchets en priorisant la prévention avant le recyclage, les Lois Grenelle I et II (n°2009-967 et n°2010-788) imposent quant à elles, des obligations en termes de planification et de procédure dans la gestion des déchets nationale et territoriale.

En parallèle, la **Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte de 2015** (L.T.E.C.V. n°2015-992) fixe des **objectifs de réduction des D.M.A. de – 10% par habitant en 2020 par rapport à 2010.**

Les P.L.P.D.M.A. doivent donc prendre en considération certains objectifs européens et nationaux lors de leur conception.

Ainsi, le cadre normatif en matière de prévention des déchets a beaucoup évolué depuis 2009.



Le Programme National de Prévention des Déchets (P.N.P.D.) ajoute de nouveaux objectifs à l’horizon 2030 :

- Réduire de **15 %** les quantités de **déchets ménagers et assimilés** produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire de **5 %** les quantités de **déchets d'activités économiques** par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 ;
- Atteindre l'équivalent de **5 %** du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de **réemploi et réutilisation**,
- Atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027 ;
- Réduire le **gaspillage alimentaire** de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de **50 % d'ici 2030**, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale ;
- Viser la **fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040**.

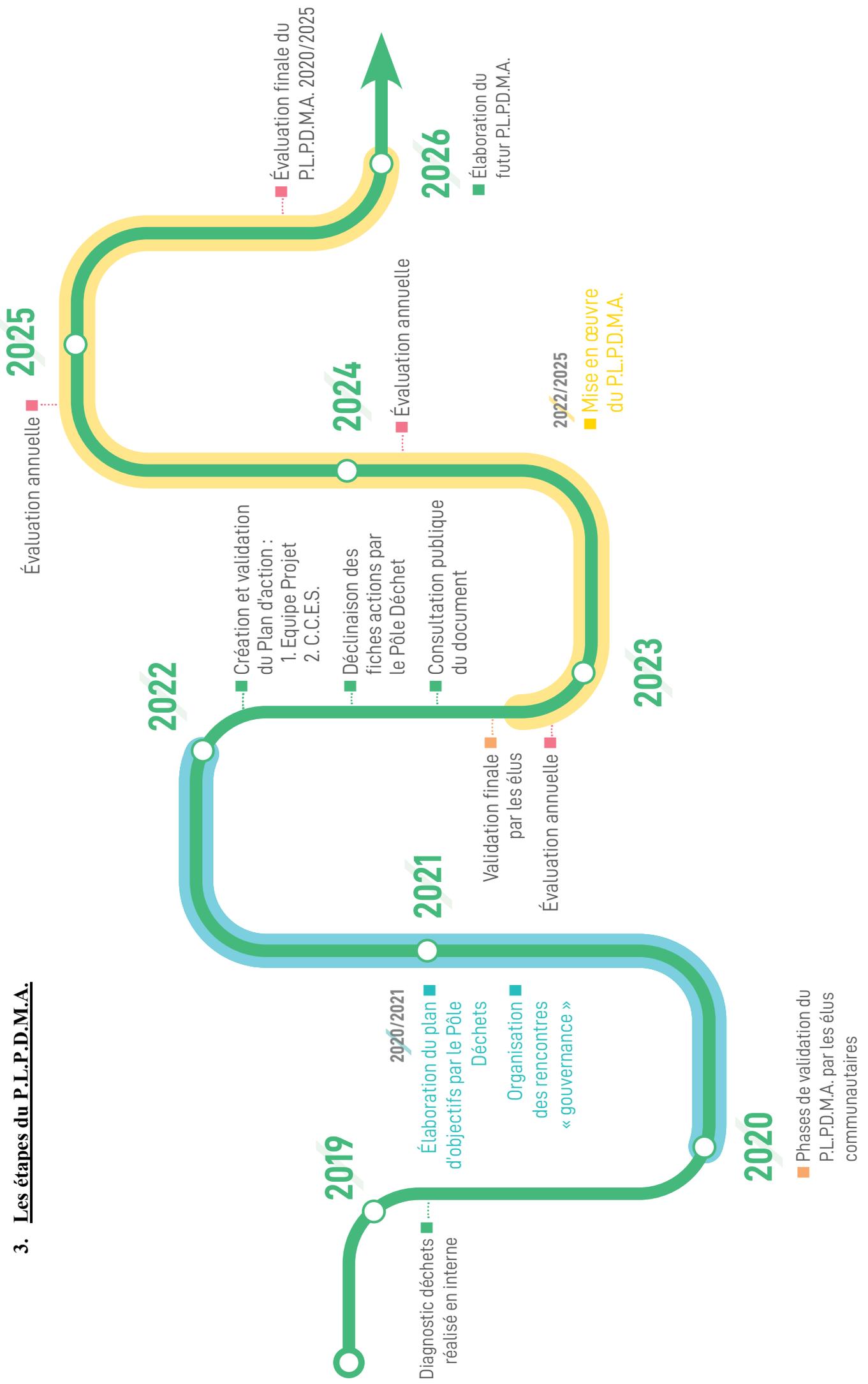
## **2. Les objectifs fixés par la Communauté de communes du Pays Loudunais**

Pour rappel, l’objectif est de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010. La Communauté de communes du Pays Loudunais qui a commencé tardivement ces actions de prévention des déchets et continue de les pérenniser afin d’atteindre cet objectif. Un plan d’action pluriannuel a été défini afin d’y parvenir.

La Communauté de communes du Pays Loudunais s’est donnée l’objectif ambitieux de répondre aux exigences de la L.T.E.C.V., c’est-à-dire :

Objectifs	Année de référence 2010	Résultats à obtenir 2020	Résultats 2020	Réalisation
Réduire de <b>10 %</b> la production de <b>D.M.A.</b>	15 512.80 T	13 961.50 T	15 872 T	+ 2.1 %
Réduire de <b>30 %</b> le stockage de <b>déchets non dangereux</b> non inertes	7 378.30 T	5 164.80 T	5 722 T	- 22.4 %
Taux de <b>valorisation matière</b> des déchets non dangereux égal à <b>55 %</b>	5480.5 T Soit 42.6 %	55 %	6 675 T	53.8 %

### 3. Les étapes du P.L.P.D.M.A.



# La Gouvernance du P.L.P.D.M.A.

## 1. L'Equipe Projet

Le P.L.P.D.M.A. doit être impulsé par une équipe interne à la structure porteuse du programme. Ainsi, il est nécessaire d'identifier les personnes responsables, tout en répartissant les rôles et les responsabilités de chacun.

- **L'animateur(trice) du P.L.P.D.M.A.** (agent de la collectivité) doit coordonner et dynamiser le projet au quotidien. Il tient ainsi le rôle de chef de projet « opérationnel » ;
- **L' élu référent** incarne la volonté politique de la collectivité et porte le P.L.P.D.M.A. Il tient le rôle de chef de projet « politique » ;
- Enfin, **l'Equipe Projet**, est rassemblée autour du binôme élu-animateur, afin de mener à bien les tâches nécessaires.

Afin de mieux comprendre le rôle de l'Equipe Projet, voici un tableau récapitulatif :

<b>Ses compétences essentielles</b>	<b>Compétences complémentaires et multidisciplinaires</b> Culture de travail et <b>valeurs communes avec le binôme élu-animateur</b>
<b>Ses rôles</b>	<b>Communiquer auprès des différents publics-cibles</b> <b>Mettre en œuvre le volet opérationnel</b> des actions, sous la supervision de l'animateur <b>Animer les relais et entretenir les partenariats</b> <b>Réaliser des animations de terrain</b> Diffuser la démarche d'éco-exemplarité au sein des services Intégrer les enjeux de la prévention des déchets dans les différentes politiques menées par la collectivité Suivre les résultats et <b>faire remonter l'information à l'animateur</b>
<b>Les outils et moyens</b>	<b>Visites de terrain des autres collectivités</b> (voisines ou non) pour échanger avec des homologues expérimentés et concrétiser la notion de prévention des déchets et ses effets <b>Formation à l'animation de terrain</b> <b>Formations thématiques</b> (gestion de proximité des biodéchets (compostage + lombricompostage), gaspillage alimentaire, réemploi...)

## 2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (C.C.E.S.)

La C.C.E.S. doit quant à elle permettre :

- De coordonner les parties prenantes ;
- D'intégrer le point de vue des différents acteurs concernés, dont l'adhésion sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions ;
- De remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du P.L.P.D.M.A.

La C.C.P.L. a fait le choix d'une composition mixte permettant de mettre en relation à la fois les acteurs publics de son territoire (*élus, techniciens de la C.C.P.L.*), de la Vienne (*chambres consulaires*) et présents au niveau national (*A.D.E.M.E., CITEO...*), mais aussi les acteurs privés (*entreprises et commerçants*) et associatifs de son territoire.

Il est important de noter que l'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une C.C.E.S. par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

Les rôles de la C.C.E.S. varient selon les étapes du P.L.P.D.M.A. :

Étapes	Rôle
Projet ou révision du P.L.P.D.M.A. proposé par les services	Avis
Projet ou révision du P.L.P.D.M.A. modifié suite à la consultation du public	Avis
Bilan annuel du P.L.P.D.M.A.	Avis
Résultats du programme tous les 6 ans	Evaluation

### **3. L'avis du Public**

Comme cela est le cas pour l'ensemble des documents de planification territoriale, le P.L.P.D.M.A. doit être soumis à une consultation publique, permettant ainsi aux habitants du Pays Loudunais de pouvoir émettre des avis et des remarques sur le document façonné par la collectivité et ses partenaires.

L'objectif étant de récolter des avis pertinents et constructifs qui seront remis aux élus du territoire, lors d'un Conseil Communautaire qui validera, ou non, le document final.

### **4. Le Conseil Communautaire et la Préfecture de la Vienne**

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de communes du Pays Loudunais. C'est donc cette instance qui décide de la validation du P.L.P.D.M.A., a minima 4 jours après la clôture de la Consultation Publique.

Dans un délai de 2 mois après la date d'adoption du document officiel, la C.C.P.L. doit en informer la Préfecture de la Vienne, et lui transmettre un exemplaire du P.L.P.D.M.A., afin d'attester de l'application de la réglementation imposée par la politique nationale de Prévention des déchets (*cf. P.N.P.D.*).

# Le diagnostic territorial

## 1. Présentation du porteur du Programme

### a. Coordonnées du porteur du programme

**Nom de la structure** : Communauté de communes du Pays Loudunais

**Adresse** : 2 rue de la Fontaine d'Adam BP 300004 – 86 200 Loudun

**Téléphone** : 05 49 22 54 02

**Courriel** : [contact@pays-loudunais.fr](mailto:contact@pays-loudunais.fr)

**Site internet** : <http://www.pays-loudunais.fr/>

La Communauté de communes du Pays Loudunais se compose de 45 communes et regroupe 25 182 habitants.

### b. Coordonnées de l'animateur du programme

**Nom** : Sardin

**Prénom** : Cindy

**Service** : Pôle Déchets

**Fonction dans la Collectivité** : Chargée de mission Prévention des déchets et Economie Circulaire

**Téléphone** : 05 49 22 54 02

**Courriel** : [pole-dechets@pays-loudunais.fr](mailto:pole-dechets@pays-loudunais.fr)

### c. Coordonnées de l' élu référent pour le programme

**Nom** : Lefebvre

**Prénom** : Bruno

**Fonction dans la Collectivité** : Maire de Curçay-sur-Dive et Vice-Président en charge de la commission « Environnement ».

**Téléphone** : 05 49 22 54 02

**Courriel** : [lefebvrebruno1965@gmail.com](mailto:lefebvrebruno1965@gmail.com)

## 2. Diagnostic de la gestion des déchets

### a. Organisation de la collecte

Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) et les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.) sont collectés en porte-à-porte par la C.C.P.L. La fréquence de ramassage est d'une fois tous les 15 jours en alternance, pour l'ensemble du territoire sauf Loudun, la ville principale, qui bénéficie d'une collecte hebdomadaire. Chaque usager du territoire est équipé d'un bac à couvercle grenat ainsi que depuis 2014 d'un bac à couvercle jaune.

Le volume du bac (qui varie entre 140 et 360 litres par foyer) dépend du nombre de personnes qui composent l'habitation. Voici la dotation actuelle :

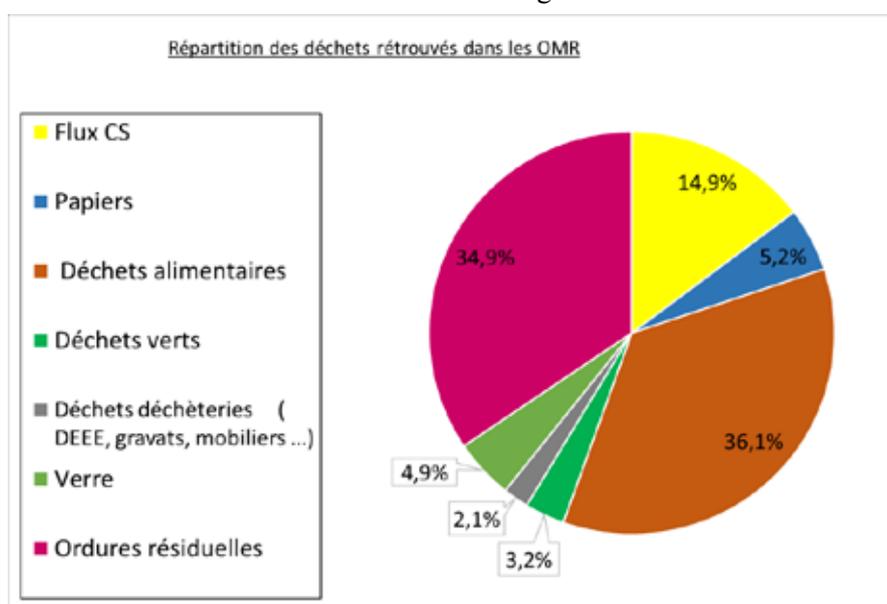
Fréquence de collecte	Flux concerné	Volume des bacs		
		140 litres	240 litres	360 litres
Toutes les semaines	O.M.R.	1 à 3 personnes	4 à 6 personnes	+ 6 personnes
	E.M.R.	1 à 2 personnes	3 à 5 personnes	+ 5 personnes
Tous les 15 jours	O.M.R.	1 à 2 personnes	3 à 5 personnes	+ 5 personnes
	E.M.R.	1 personne	2 à 4 personnes	+ 4 personnes

Si un usager le souhaite, et afin d'inciter au tri, il est possible qu'il bénéficie d'un volume de bac plus important pour les emballages recyclables.

Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire dans des colonnes aériennes réparties sur l'ensemble du territoire. Chaque commune dispose d'au moins une colonne pour le verre et une pour les papiers.

Le Pays Loudunais compte cinq déchèteries sur son territoire, situées sur les communes de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair. De plus, un système de contrôle d'accès dans ces sites est mis en place afin de supprimer les apports des usagers extérieurs du territoire, ainsi que de mieux contrôler ceux de nos administrés.

Le Pôle Déchets a effectué une caractérisation des ordures ménagères résiduelles à l'été 2018. Les résultats sont les suivants :



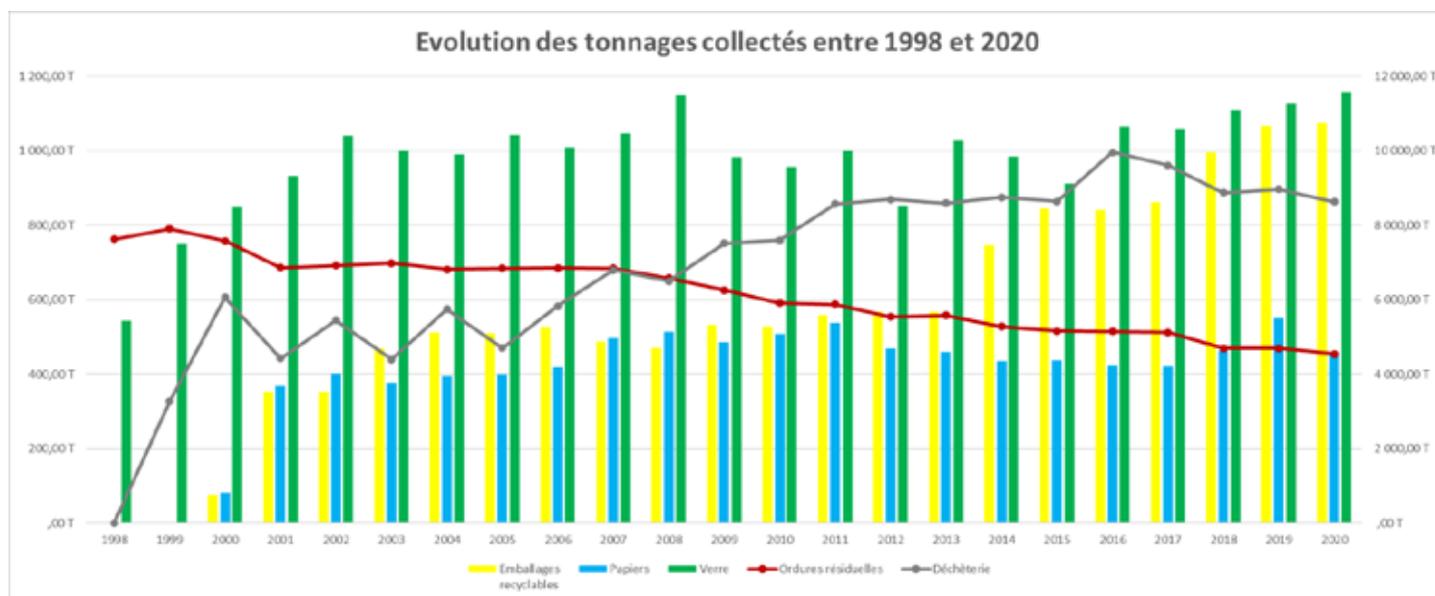
Les résultats montrent qu'un tiers des ordures ménagères sont des déchets alimentaires, un tiers des déchets recyclables/valorisables et un tiers sont réellement des déchets résiduels.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays Loudunais connaît ses pistes d'actions sur lesquelles elle doit agir en priorité :

- La prévention en luttant principalement contre le gaspillage alimentaire et les déchets verts ;
- Le tri des déchets afin d'éviter que des déchets recyclables se retrouvent dans les ordures ménagères.

Le fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). Les professionnels qui bénéficient d'une collecte hebdomadaire et dont le volume dépasse les 660 litres, sont soumis à la Redevance Spéciale. Le montant de la T.E.O.M. est déduit du coût du service si cette dernière lui est supérieure, sinon seule la Taxe est due.

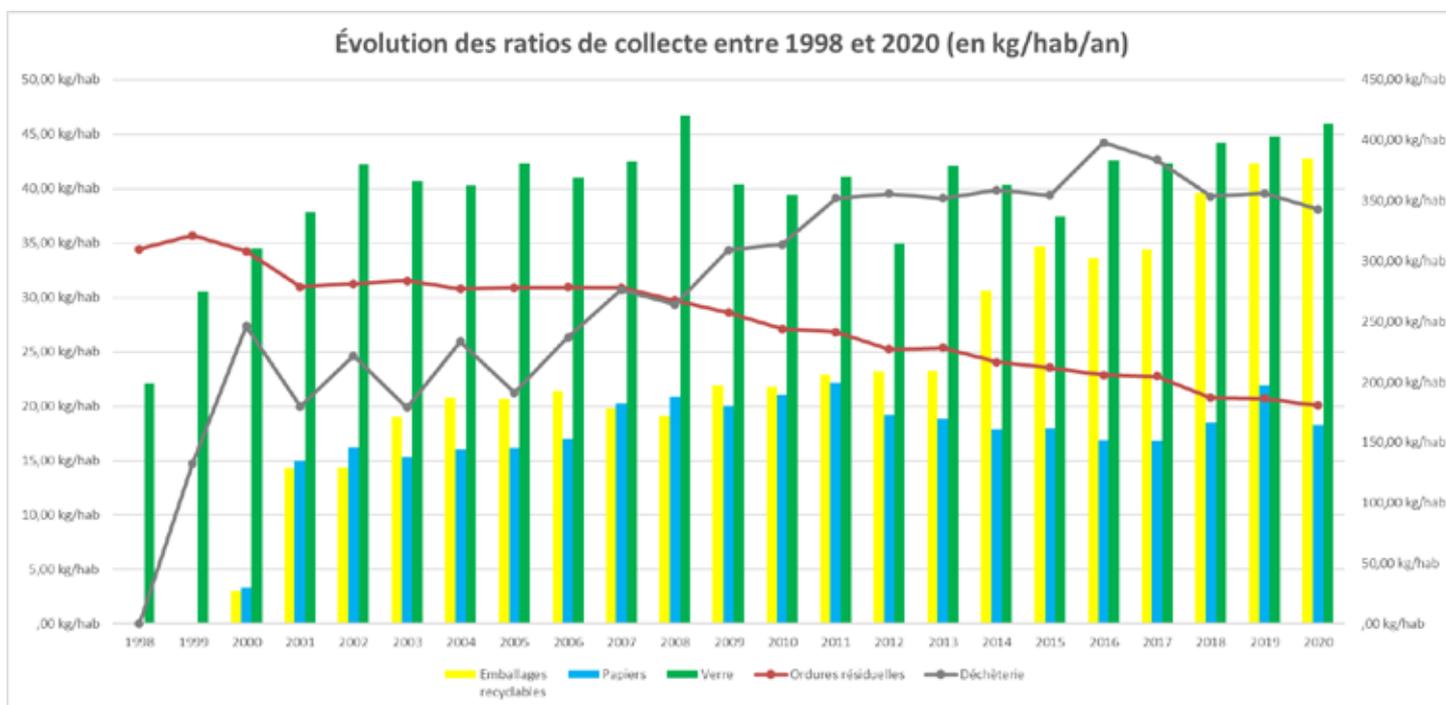
### **b. Bilan des déchets collectés**



Nous constatons une forte diminution (-21 %) des ordures ménagères résiduelles collectées annuellement depuis 2010. Cela est le fruit de plusieurs actions menées sur le territoire qui concernent :

- La prévention des déchets : forte communication auprès des usagers avec le développement notamment du compostage domestique ;
- La dotation en bacs roulants des emballages recyclables en 2014 pour inciter les usagers à trier mieux ;
- L'optimisation de la collecte et l'extension des consignes de tri en 2018.

Ces résultats sont encourageants et la Communauté de communes du Pays Loudunais continue ces actions afin de poursuivre ces efforts.



La production totale de déchets est de 630 kg/hab. en 2020 dont :

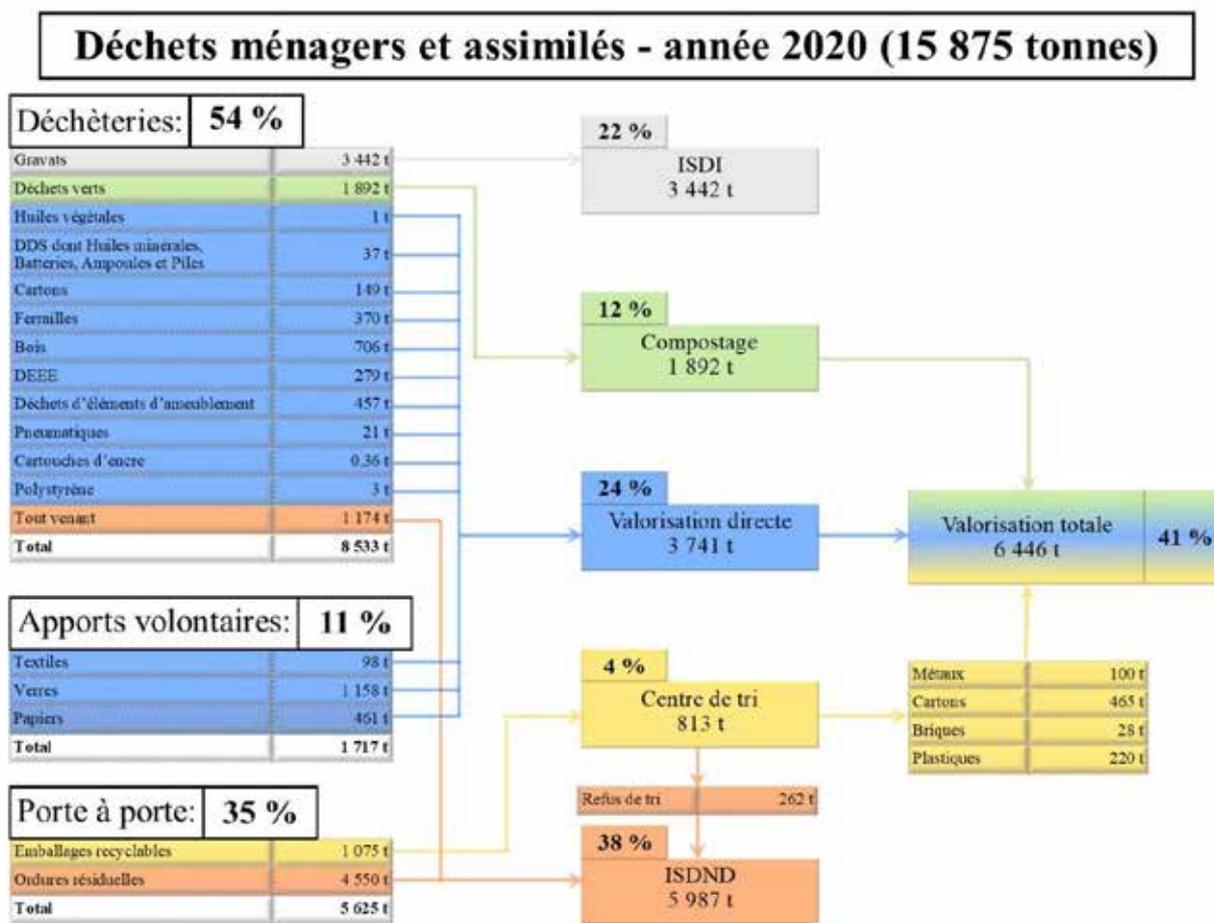
- 181 kg d'ordures ménagères ;
- 43 kg d'emballages recyclables ;
- 18 kg de papiers ;
- 46 kg de verre ;
- 342 kg d'apports en déchèterie (dont 136 kg de gravats).

Pour comparaison avec les données territoriales (avec gravats) :

En kg/an/hab.	Ordures Ménagères	Déchets recyclables	Déchèterie (avec gravats)	Total des déchets
C.C.P.L. (données 2020)	181	107	362	650
Département (données 2019)	201	89	303	593
Région (données 2020)	240	97	316	653
France (données 2019)	248	110	221	579

La Communauté de communes du Pays Loudunais a des résultats très positifs par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales. Cependant, les actions et les efforts seront poursuivis afin d'améliorer ces performances, que ce soit sur les ordures ménagères, les emballages recyclables, mais également les apports en déchèterie. En effet, du fait des spécificités du territoire, il est constaté une grande production de déchets verts et de gravats en Pays Loudunais.

Voici le synoptique des déchets pour l'année 2020 dans le Pays Loudunais :



Les valorisations matière et organique atteignent les 41 % (53 % si on ne prend pas en compte les tonnages des gravats) en 2020. La valorisation organique produite sur le territoire par les composteurs domestiques ou en tas (référencés ou non), n'est pas comptabilisée dans ce bilan.

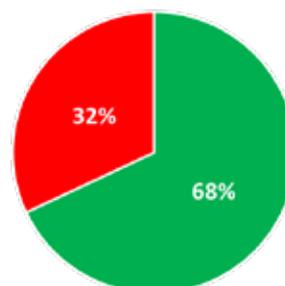
### 3. Enquête sur les pratiques de Prévention des déchets des usagers du Pays Loudunais

Le Pôle Déchets a démarré en 2020 une enquête sur les pratiques des loudunais en matière de prévention des déchets. 797 usagers ont répondu à ce questionnaire, soit environ 8 % des foyers du territoire, ce qui est un échantillon représentatif. Voici les principaux résultats :

#### ❖ Sur la partie compostage :

- 68 % des répondants pratiquent le compostage individuel dont ;
  - 48 % dans un composteur ;
  - 47 % en tas au fond du jardin ;
  - 3 % dans un lombricomposteur ;
  - 2 % avec des poules.

**Pratiquer le compostage domestique**  
(bac, tas, lombricomposteurs)

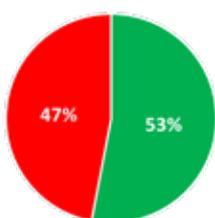


- Composition des apports au composteur :
  - o 83 % répond apporter des déchets alimentaires ;
  - o 78 % des déchets végétaux ;
  - o 75 % des déchets de potager ;
  - o 8 % autres déchets (cendres, sciures...).
  
- Ceux qui n'ont pas de composteur (plusieurs réponses possibles) :
  - o 42 % des répondants : pas d'équipement ;
  - o 28 % produisent trop peu ;
  - o 17 % pour les nuisances (odeurs, bêtes...) ;
  - o 15 % manque de temps ;
  - o 11 % manque d'information ;
  - o 11 % manque de place ;
  - o 7 % déchets alimentaires pour les poulets ;
  - o 5 % ce n'est pas esthétique ;
  - o 2 % résidence secondaire ;
  - o 3 % pas de culture pour utiliser le compost.
  
- Les solutions pour aider à pratiquer le compostage :
  - o 48 % avoir accès à un composteur ;
  - o 33 % être mieux informés ;
  - o 15 % l'instauration d'une Tarification Incitative.

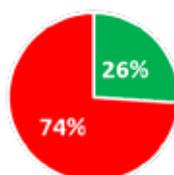
❖ Sur la partie prévention :

- o 26 % dispose d'un autocollant stop pub sur sa boîte aux lettres ;
- o 53 % boit de l'eau du robinet principalement, et uniquement 14 % boit uniquement de l'eau en bouteille ;
- o 12 % confectionne leurs propres produits (hygiène, lessive, nettoyants ménagers...) ;
- o 74 % consomme des produits locaux (fruits et légumes, viandes, volailles...) ;
- o 33 % achète des produits en vrac (fruits et légumes, céréales et féculents...).

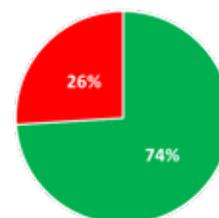
Boire de l'eau du robinet



Apposer un autocollant stop pub sur sa boîte aux lettres



Consommer des produits locaux



Cette enquête est pertinente, car elle nous informe des pratiques des usagers en matière de prévention des déchets, et nous oriente sur les pistes d'actions prioritaires à mener dans le cadre du P.L.P.D.M.A.

#### **4. Liens avec les autres documents de planification du territoire**

Afin de répondre aux exigences réglementaires tout en intégrant le P.L.P.D.M.A. dans la politique globale menée sur le territoire du Pays Loudunais, le plan d'actions doit impérativement être en corrélation avec :

- Le Programme National de Prévention des Déchets (P.N.P.D.) ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.) de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (P.R.P.G.D.) de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Le Projet de territoire du Pays Loudunais ;
- Le Plan Climat Air Énergie (P.C.A.E.T.) du Pays Loudunais.

# Un Programme organisé en 6 axes et composé de 24 actions

## **1. Le Plan d'actions défini pour le P.L.P.D.M.A. 2020 – 2025**

### **Axe 1 : Promouvoir l'éco-exemplarité des Collectivités**

*Action 1* : Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus du Pays Loudunais sur la prévention des déchets

*Action 2* : Défi familles z'HEROS

*Action 3* : Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale applicable aux collectivités territoriales du Pays Loudunais

*Action 4* : Projet "Mon cimetière exemplaire »

*Action 5* : Développer le concept de boîtes à don dans le Loudunais

*Action 6* : Réduire la consommation de papier au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais

### **Axe 2 : Inciter à la seconde vie**

*Action 1* : Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun

*Action 2* : Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« *Repair Cafés* ») avec les associations du territoire

### **Axe 3 : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire et promouvoir la consommation responsable**

*Action 1* : Promouvoir la consommation responsable

*Action 2* : Développer l'action « mon commerçant m'emballé durablement »

*Action 3* : Sensibiliser au zéro déchet dans le secteur Petite Enfance

*Action 4* : Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives

### **Axe 4 : Réduire la production des biodéchets**

*Action 1* : Distribuer gratuitement du broyat et du compost en déchèterie

*Action 2* : Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés

*Action 3* : Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin

*Action 4* : Proposer des « cours » sur le compostage

### **Axe 5 : Communication et sensibilisation générale en termes de Prévention des déchets**

*Action 1* : Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une S.E.R.D.

*Action 2* : Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais

*Action 3* : Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire

*Action 4* : Réaliser des tutoriels de communication simples sur l'ensemble des thématiques « déchets »

### **Axe 6 : Développer l'économie circulaire et accompagner les acteurs du territoire**

*Action 1* : Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés et publics du territoire

*Action 2* : Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais

*Action 3* : Etudier la mise en place d'une libre récupération des usagers, du bois brut en déchèterie

*Action 4* : Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur le thème de la prévention

## **2. Les indicateurs de suivi et d'évaluation du Programme**

La phase de suivi et d'évaluation, qu'elle soit annuelle ou finale, est une obligation réglementaire qui s'applique au P.L.P.D.M.A.

Toutefois, cette phase est aussi une nécessité et une opportunité sur plusieurs plans :

- Mesurer l'avancement des actions à mener ;
- Constater et mesurer les impacts réels ;
- Adapter la mise en œuvre des actions selon le taux d'atteinte des objectifs ;
- Proposer des bilans annuels ainsi qu'un bilan final aux membres de la gouvernance (Equipe Projet, C.C.E.S. et Elus communautaires) et à la population locale.

Ainsi, pour mener à bien cette phase, deux types d'indicateurs sont à développer :

- Les indicateurs applicables à l'ensemble du programme ;
- Les indicateurs propres à chaque action.

### **a. Des indicateurs globaux du Programme**

Afin d'être en adéquation avec les documents de planification du Pays Loudunais, et notamment son projet de territoire, la C.C.P.L. a fait le choix de sélectionner **3 indicateurs globaux**, qui seront suivis annuellement :

- **Réduire** la quantité globale des **O.M.R. de 20 %** en 2025 par rapport à 2020 ;
- **Réduire** la quantité globale des **D.M.A. de 5 %** en 2025 par rapport à 2020 ;
- **Réduire** la quantité globale des **déchets verts de 25 %** en 2025 par rapport à 2020.

## b. Des indicateurs propres à chaque action

Chaque action possède au moins un indicateur, qui sera calculé lors des évaluations annuelles (soumises à la C.C.E.S.).

N° de la fiche action	Nom de l'action	Indicateur	Objectif final
1.1.	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus du Pays Loudunais sur la prévention des déchets	Nombre d'ateliers / de journées Pourcentage d'élus communautaires sensibilisés Pourcentage d'agents CCPL sensibilisés	3 75% 75%
1.2.	Défi familles zHEROS	Nombre de familles investies dans le projet Réduction des O.M.R. (en volume de bacs)	8 30%
1.3.	Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale applicable aux collectivités territoriales du Pays Loudunais	Pourcentage des communes soumises à la Redevance Spéciale Volume des bacs mis à disposition	100 -20%
1.4.	Projet "Mon cimetière exemplaire ».	Accompagnement des communes qui souhaitent participer au projet Réduction des quantités de déchets déposées dans les bacs d'O.M. mis à disposition des cimetières	15 - 100 tonnes
1.5.	Développer le concept de boites à don dans le Loudunais	Nombre de locaux de la C.C.P.L. dotés d'une boîte à don Nombre de mairies dotés d'une boîte à don	3 5
1.6.	Réduire la consommation de papier au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais	Pourcentage d'agents administratif sensibilisés à l'action Diminution du quotas d'impression global Diminution des quantités de papier acheté	100% - 25% - 25%
2.1.	Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun	Tonnages collectés dans l'espace réemploi	5 tonnes/an
2.2.	Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« Repair Cafés ») avec les associations du territoire.	Nombre de « Repair Cafés » Nombre de participants Quantité d'objets réparés	3 20 20
3.1.	Promouvoir la consommation responsable.	Nombre d'articles publiés (Facebook et site internet C.C.P.L.) Nombre de calendriers fruits et légumes de saison distribués Nombre d'animations à destination du grand public et/ou des scolaires	15 300 15
3.2.	Développer l'action « mon commerçant m'emballa durablement ».	Nombre de commerçants engagés dans la démarche	10
3.3.	Sensibiliser au zéro déchet dans le secteur Petite Enfance.	Nombre d'action de sensibilisation réalisées Nombre de foyers sensibilisés	12 15
3.4.	Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives.	Nombre d'établissements partenaires Quantité d'O.M.R. évitées	5 - 20%

N° de la fiche action	Nom de l'action	Indicateur	Objectif final
4.1.	Distribuer gratuitement du broyat et du compost en déchèterie.	Nombre minimum de sessions "distribution de compost" Nombre d'utilisateurs ayant récupérés du broyat Nombre d'utilisateurs ayant récupérés du compost	4 60 40
4.2.	Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés.	Nombre de placettes de compostage partagé installées Nombre d'utilisateurs au total Réduction des ordures ménagères produites par les utilisateurs des sites	15 150 - 20%
4.3.	Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin	Nombre de stands tenus par le Pôle déchets Nombre de formations organisées au Téléport 6	8 12
4.4.	Proposer des "cours" sur le compostage	Nombre de sessions organisées par le Pôle Déchets	10
5.1.	Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une Semaine Européenne de Réduction des Déchets (S.E.R.D.).	Nombre minimum de S.E.R.D. organisée par la C.C.P.L. Nombre minimum d'animations proposées par sessions Nombre d'usagers ( <i>adultes et enfants</i> ) sensibilisés	3 5 200
5.2.	Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais	Nombre de structures ( <i>associations + collectivités</i> ) signataires de la Charte Nombre de kit empruntés	30 15
5.3.	Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire.	Pourcentage d'établissements sensibilisés	80%
5.4.	Réaliser des tutoriels de communication simples sur l'ensemble des thématiques "déchets"	Nombre de tutoriels / reportages réalisés	5
6.1.	Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés et publics du territoire.	Nombre d'entreprises partenaires Nombre de synergies créées	15 5
6.2.	Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais.	Nombre de relations de nouer	10
6.3.	Etudier la mise en place d'une libre récupération des usagers, du bois brut en déchèterie	Réduction des tonnages de bois brut collectés en déchèterie en 2025 par rapport à 2021	- 15%
6.4.	Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur le thème de la prévention.	Nombre d'ateliers / de journées Pourcentage d'établissements sensibilisés	2 30%

### 3. Le calendrier prévisionnel

Les 24 actions présentées précédemment s'inscrivent dans un **programme d'une durée de 6 ans**.

Le tableau ci-dessous précise la **mise en œuvre temporelle de ces actions**.

N° de la fiche action	Nom de l'action	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1.	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus du Pays Loudunais sur la prévention des déchets						
1.2.	Défi familles z'HEROS						
1.3.	Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale applicable aux collectivités territoriales du Pays Loudunais						
1.4.	Projet « Mon cimetière exemplaire »						
1.5.	Développer le concept de boîtes à don dans le Loudunais						
1.6.	Réduire la consommation de papier au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais						
2.1.	Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun						
2.2.	Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« Repair Cafés ») avec les associations du territoire						
3.1.	Promouvoir la consommation responsable						
3.2.	Développer l'action « mon commerçant m'emballe durablement »						
3.3.	Sensibiliser au zéro déchet dans le secteur Petite Enfance						
3.4.	Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives						
4.1.	Distribuer gratuitement du broyat et du compost en déchèterie						
4.2.	Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés						
4.3.	Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin						
4.4.	Proposer des "cours" sur le compostage						
5.1.	Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une S.E.R.D.						
5.2.	Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais						
5.3.	Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire						
5.4.	Réaliser des tutoriels de communication simples sur l'ensemble des thématiques "déchets"						
6.1.	Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés et publics du territoire						
6.2.	Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais						
6.3.	Etudier la mise en place d'une libre récupération des usagers, du bois brut en déchèterie						
6.4.	Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur le thème de la prévention						



**PAYS LOUDUNAIS**  
*Communauté de Communes*

# FICHES ACTION

## PLPDMA 2020/2025



**PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS**

2 rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN

Tél. 05 49 22 54 02 • [pole-dechets@pays-loudunais.fr](mailto:pole-dechets@pays-loudunais.fr)

**PAYS-LOUDUNAIS.FR**

Fiche action

1.1

## Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus du Pays Loudunais sur la prévention des déchets

**Communiquer et sensibiliser les élus et les agents des collectivités du Pays Loudunais, lors d'ateliers et/ou de journées de formation dédiées à la prévention des déchets.**

À terme, le but est de créer des relais-ambassadeurs de la prévention dans chaque commune du territoire

### POURQUOI ?

- Être exemplaire
- Responsabiliser les agents ainsi que les élus des collectivités du Pays Loudunais face aux divers enjeux de la Prévention des déchets
- Sensibiliser les usagers par le biais des structures publiques

### COMMENT ?

- Préparer la formation et les outils supports
- Inviter les élus et les agents
- Réaliser une réunion de formation collective
- Créer un réseau de relais-ambassadeurs au sein de chaque structure

### POUR QUI ?

Agents et élus du Pays Loudunais  
(Communes + Communauté de communes)

### QUAND ?

À partir de janvier 2023

### OBJECTIFS

**3**

journées de sensibilisation

**75%**

d'élus sensibilisés

**75%**

d'agents sensibilisés

Fiche action

1.2

## Défi familles z'HEROS

Engager 8 familles, via un défi porté et financé par la Communauté de communes du Pays Loudunais, dans une démarche de réduction de leurs déchets (si possible tendre vers le zéro déchet) et les amener à être des relais-ambassadeurs sur ce sujet.

Dans le même temps, seront évoqués la gestion durable et écologique de l'énergie et de l'eau ainsi que l'adoption des écogestes du quotidien.

### POURQUOI ?

- Montrer l'exemple aux usagers du territoire
- Sensibiliser les usagers par le biais de familles souhaitant s'engager dans une réduction de leurs déchets
- Réduire les déchets et les consommations énergétiques produits sur le Loudunais

### COMMENT ?

- Préparer le défi à l'aide d'une équipe projet composée de plusieurs partenaires publics, privés et associatifs
- Lancer la phase d'inscription auprès des familles du Pays Loudunais
- Réaliser le défi sur une période de 6 mois
- Réaliser un suivi auprès des familles après la période du défi

### POUR QUI ?

Les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de juin 2023

## OBJECTIFS

**8**

familles participantes

**-30%**

d'ordures ménagères  
pour ces familles

Fiche action

1.3

## Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale applicable aux collectivités territoriales du Pays Loudunais

Appliquer la Redevance Spéciales (R.S.) aux collectivités du Pays Loudunais, afin qu'elles participent également au financement du service pour les déchets produits par les établissements publics.

### POURQUOI ?

- Être exemplaire
- Sensibiliser les élus et les usagers à la réduction de la quantité et de la nocivité de leurs déchets
- Réduire les déchets produits par les collectivités locales

### COMMENT ?

- Recenser les bacs à disposition dans chaque établissement public
- Rencontrer les mairies pour présenter les premières estimations
- Optimiser la dotation en bacs et adapter l'organisation en interne
- Procéder à la signature de la Convention et du Règlement R.S. pour une application de la Redevance Spéciale

### POUR QUI ?

Les collectivités du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir d'avril 2022

### OBJECTIFS

**100%**

des communes soumises  
à la Redevance Spéciale

**-20%**

du volume des bacs  
mis à disposition

Fiche action

1.4

## Projet « Mon cimetière exemplaire »

Accompagner les communes à la réduction de leurs déchets produits dans les cimetières en proposant un tri spécifique aux usagers en vue de l'instauration future d'une Tarification Incitative (T.I.) et des exigences réglementaires.

### POURQUOI ?

- Être exemplaire
- Sensibiliser les élus et les usagers à la réduction de la quantité et de la nocivité de leurs déchets
- Réduire les déchets produits par les collectivités locales
- Inciter les usagers à la réutilisation de certains déchets (pots de fleurs, terre...)

### COMMENT ?

- Contacter les communes pour communiquer sur la démarche
- Établir une sélection des communes qui participeront à l'expérience « Mon cimetière exemplaire »
- Accompagner ces communes à mettre en place de nouvelles placettes de tri des déchets, tout en sensibilisant les agents à la réduction de la nocivité de certains produits

### POUR QUI ?

Les collectivités et les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de novembre 2021

## OBJECTIFS

**15**

communes

**-100 tonnes**

d'ordures ménagères  
produites

Fiche action

1.5

## Développer le concept de boîtes à don dans le Loudunais

**Valoriser le partage et la consommation durable et responsable**, en donnant et/ou en récupérant gratuitement (aux heures d'ouverture des locaux) via une boîte/armoire, des objets dont on ne se sert plus, en leur donnant une seconde vie.

Sur le modèle d'une boîte à livres, cette structure sera accessible à l'ensemble des agents de la collectivité qui le souhaitent au sein des locaux du Téléport 6, mais aussi aux usagers du territoire du Pays Loudunais grâce à des boîtes disposées dans les Offices de Tourisme.

### POURQUOI ?

- Développer des initiatives de dons et d'entraides entre les usagers du territoire
- Expérimenter une nouvelle solution de mise à disposition d'objet de seconde main, de manière gratuite et accessible à tous

### COMMENT ?

- Créer des meubles avec les Services techniques de la Communauté de communes et des communes
- Installation des boîtes dans les locaux intercommunaux (Téléport 6 et Offices de Tourisme du territoire) et communaux (Mairies)

### POUR QUI ?

Les agents de la Communauté de communes et les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de décembre 2022

## OBJECTIFS

# 3

boîtes à dons installées dans les locaux intercommunaux

# 5

boîtes à dons installées dans les accueil des mairies

Fiche action

1.6

## Réduire la consommation de papier au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais

Accompagner l'ensemble des services de la C.C.P.L. dans la réduction de leurs empreintes environnementales et numériques (*réduire la consommation de papiers, privilégier la dématérialisation dès que possible, adapter son usage du numérique ainsi que le matériel informatique pour rendre les actions du quotidien plus éco-responsables...*).

### POURQUOI ?

- Être exemplaire
- Sensibiliser les agents à la réduction du papier et à une consommation responsable des fournitures de bureautique
- Réduire les impressions et l'achat de papiers dans les services de la Communauté de communes

### COMMENT ?

- Définir le projet avec les services porteurs de la Communauté de communes
- Informer la Direction et l'ensemble des services de la démarche à suivre
- Établir un diagnostic de consommation du papier
- Mettre en place une phase de sensibilisation auprès des élus et des agents (*non-impression systématique des documents, utilisation des nouveaux outils numériques...*)
- Évaluer les résultats et faire perdurer les efforts dans le temps

### POUR QUI ?

Les agents de la Communauté de communes du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de décembre 2022

### OBJECTIFS

# 100%

d'agents administratifs sensibilisés

# -25%

d'impression de documents

# -25%

de papiers achetés par la collectivité

Fiche action

2.1

## Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun

**Disposer d'un espace à la déchèterie de Loudun-Messemé pouvant recevoir les objets réutilisables/réemployables** afin d'être mis à la disposition des usagers ou de la recyclerie du Pays Loudunais.

### POURQUOI ?

- Développer des actions de don, de réemploi, de réutilisation et de réparation à destination des usagers du territoire
- Accompagner les associations locales à développer leur structure et leurs projets
- Soutenir la recyclerie installée sur le Pays Loudunais
- Réduire les quantités de déchets apportés en déchèterie

### COMMENT ?

- Acquérir du mobilier pour aménager l'espace
- Actualiser la convention de partenariat avec la recyclerie Le Silo
- Former les agents sur les objets à stocker
- Préparer des outils de communication et démarrer l'opération

### POUR QUI ?

Les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de juin 2022

## OBJECTIFS

# 5 tonnes

d'objets collectés par an dans l'espace réemploi

Fiche action

2.2

## Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« Repair Cafés ») avec les associations du territoire

Favoriser la **réparation** pour réduire l'économie linéaire tout en continuant **d'inciter l'échange et la formation entre les usagers** sur la réparation des différents biens.

### POURQUOI ?

- Accompagner les associations locales à développer leurs projets
- Développer le concept de réparation en promouvant l'intergénérationnel entre les usagers du territoire
- Promouvoir l'entraide et la solidarité
- Réduire les quantités de déchets apportés en déchèterie

### COMMENT ?

- Rencontrer les acteurs associatifs locaux
- Rechercher un espace pour la réalisation des cafés réparations
- Rechercher des bénévoles pour animer l'action
- Préparer des outils de communication et démarrer l'opération lors d'événements à l'image de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

### POUR QUI ?

Les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de mars 2023

### OBJECTIFS

**3**

« Repair cafés »

**20**

participants

**20**

objets réparés

Fiche action

3.1

## Promouvoir la consommation responsable

La C.C.P.L. sensibilise, depuis 2021, ses habitants à :

- **une consommation responsable**, c'est-à-dire une consommation de produits plus écologiques, ou du moins limiter leur impact sur l'environnement ;
- **une lutte contre le gaspillage alimentaire** émis à plusieurs étapes de la chaîne alimentaire (*phases de production, de transformation, de distribution et de consommation*).

### POURQUOI ?

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Promouvoir la consommation responsable
- Sensibiliser les habitants et les élèves du Loudunais aux conséquences du gaspillage alimentaire

### COMMENT ?

- Publier des articles en lien avec le gaspillage alimentaire et la consommation responsable sur le Facebook et sur le site Internet de la Communauté de communes
- Distribuer des supports de communication auprès des habitants et des scolaires
- Réaliser des animations sur les thématiques auprès des scolaires et des habitants
- Lancer une étude sur des denrées alimentaires gaspillées par les producteurs et commerçants du territoire local

### POUR QUI ?

Pour les élèves et les habitants  
du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de décembre 2021

### OBJECTIFS

15

articles de  
communication publiés

300

calendriers de fruits  
et légumes de saison  
distribués

20

animations à destination  
des scolaires et des  
habitants

*Fiche action*

**3.2**

## **Développer l'action « mon commerçant m'emballa durablement »**

**Promouvoir l'utilisation de ses propres contenants lors de ses achats alimentaires** (limitation du plastique à usage unique) et lorsque quelqu'un le souhaite, récupérer le reste de ses repas (restaurants).

### **POURQUOI ?**

- Diminuer le gaspillage alimentaire dans les métiers de bouches et de l'agroalimentaire
- Appliquer la législation qui concerne l'interdiction de l'usage du plastique à usage unique
- Accompagner les habitants du territoire à changer leurs habitudes
- Accompagner les commerçants et restaurateurs à changer leurs pratiques actuelles

### **COMMENT ?**

- Engager une étude auprès des métiers de bouche implantés dans le Pays Loudunais
- Impliquer les commerçants de proximité, les restaurateurs et les supermarchés volontaires dans une dynamique d'usage de récipients réutilisables
- Limiter l'utilisation de récipients jetables en plastique à usage unique et/ou en carton, chez les commerçants et les supermarchés volontaires
- Promouvoir l'action auprès des habitants du territoire

### **POUR QUI ?**

Les commerçants et les habitants du  
Pays Loudunais

### **QUAND ?**

À partir d'août 2024

## **OBJECTIFS**

# **10**

commerçants engagés dans la démarche

*Fiche action*

**3.3**

## **Sensibiliser au zéro déchet dans le secteur Petite Enfance**

**Engager une réflexion sur l'utilisation de couches et lingettes lavables**, afin de promouvoir leurs utilisations auprès des futurs parents ainsi que des professionnels de la petite enfance.

### **POURQUOI ?**

- Sensibiliser les professionnels du secteur Petite Enfance et les parents aux alternatives des couches et lingettes jetables
- Proposer un accompagnement aux familles souhaitant s'investir dans cette démarche

### **COMMENT ?**

- Engager une réflexion sur la mise en place des couches et lingettes lavables dans le secteur de la Petite Enfance du Pays Loudunais
- Rechercher une association, ou une structure privée, qui serait volontaire pour mettre en place des ateliers de sensibilisation
- Communiquer auprès des professionnels de la petite enfance
- Proposer des ateliers sur le thème des couches lavables

### **POUR QUI ?**

Les professionnels du secteur Petite Enfance et les habitants du Pays Loudunais

### **QUAND ?**

À partir de janvier 2023

## **OBJECTIFS**

**12**

actions de sensibilisation  
réalisées

**15**

foyers sensibilisés

Fiche action

3.4

## Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives

Lutter contre le **gaspillage alimentaire** dans les cantines des écoles maternelles et primaires du Loudunais et **sensibiliser le jeune public** à la prévention des déchets.

### POURQUOI ?

- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective scolaire
- Sensibiliser le personnel et les élèves aux conséquences du gaspillage alimentaire
- Diminuer la quantité de déchets alimentaires jetés dans les ordures ménagères

### COMMENT ?

- Contacter les mairies par courrier pour trouver des établissements volontaires
- Réaliser le diagnostic par établissement
- Proposer des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire, adapté à l'établissement
- Déployer les nouvelles actions et évaluer les résultats

### POUR QUI ?

Le personnel communal travaillant dans les cantines des écoles du territoire et les élèves qui y déjeunent

### QUAND ?

À partir de mai 2023

## OBJECTIFS

5

établissements  
partenaires

-20%

d'ordures ménagères  
par établissement

Fiche action

4.1

## Distribuer gratuitement du broyat et du compost en déchèterie

Faire bénéficier aux usagers et aux collectivités du territoire, des matières (**broyat et compost**) créées à partir des biodéchets produits localement.

Le paillage à partir de broyat permet de limiter la pousse d'adventices et les arrosages.

### POURQUOI ?

- Inciter les habitants du territoire à traiter leurs biodéchets chez eux
- Diminuer les biodéchets à la source
- Sensibiliser les habitants à la réduction de leurs déchets (paillage, mulching, compostage, ...)

### COMMENT ?

- Trouver un approvisionnement en broyat de bonne qualité
- Planifier des sessions de broyage et de distribution de compost
- Organiser la distribution en déchèterie

### POUR QUI ?

Pour les habitants et les collectivités du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de juin 2022

### OBJECTIFS

4

sessions « distribution de compost »

60

Nombre d'usagers ayant récupérés du broyat

40

Nombre d'usagers ayant récupérés du compost

Fiche action

4.2

## Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, c'est-à-dire l'ensemble de la population française (*citoyens, collectivités territoriales, établissements publics et privés*), devront effectuer un tri à la source de ce type de déchet.

L'une des premières solutions de tri à la source consiste à développer le compostage. En plus du développement du compostage « domestique », la C.C.P.L. a choisi de **développer** en parallèle, **un système de placettes collectives, à destination des usagers n'ayant pas d'espaces verts à leur disposition**, afin qu'ils puissent composter leurs déchets biodégradables.

### POURQUOI ?

- Diminuer le tonnage de biodéchets collectés dans les ordures ménagères, et en déchèterie
- Répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets

### COMMENT ?

- Mener une étude sur le tri à la source des biodéchets (compostage ou collecte en apport volontaire)
- Définir les communes qui accueilleront les placettes de compostage partagé
- Former des agents du Pôle Déchets en tant que Guide composteur
- Installer des placettes et former les référents et les utilisateurs des sites
- Organiser des sessions de récolte et de distribution du compost

### POUR QUI ?

Les usagers du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir d'octobre 2021

## OBJECTIFS

# 15

placettes de  
compostage partagé

# 150

utilisateurs

Fiche action

4.3

## Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin

Proposer diverses actions de **sensibilisation et d'animation sur la thématique de la réduction globales des biodéchets** et leur utilisation directement au jardin.

### POURQUOI ?

- Sensibiliser les habitants à la réduction des biodéchets
- Inciter au compostage domestique
- Répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets

### COMMENT ?

- Retravailler le « guide du compostage » en un « guide des écogestes du jardin »
- Organiser des sessions de formations trimestrielles sur des thématiques précises
- Continuer les ventes de composteurs
- Participer aux grandes manifestations organisées dans le Loudunais
- Continuer les permanences sur les marchés du territoire

### POUR QUI ?

Les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de juin 2020

## OBJECTIFS

8

stands tenus par  
le Pôle Déchets

12

formations  
organisées

Fiche action

4.4

## Proposer des « cours » sur le compostage

**Proposer une formation régulière sur la thématique du compostage**, d'une à deux heures maximum, aux usagers qui le souhaitent, sur inscription au préalable.

Cette « formation » vient en complément de la vente des composteurs de la C.C.P.L., mais aussi en guise de « rappel des consignes » pour les usagers ayant déjà un composteur domestique.

### POURQUOI ?

- Répondre à la demande des habitants
- Sensibiliser aux bienfaits du compostage
- Établir des rappels auprès des habitants disposant d'un composteur depuis quelques années

### COMMENT ?

- Préparer le protocole d'animation
- Définir un planning annuel
- Informer les habitants de la démarche
- Réaliser des formations

### POUR QUI ?

Pour les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de janvier 2023

## OBJECTIFS

**10**

sessions de formation

Fiche action

5.1

## Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une Semaine Européenne de Réduction des Déchets (S.E.R.D.)

Temps fort de mobilisation au cours de l'année, la S.E.R.D. permet de mettre en lumière et d'essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets. Le but est de **mettre en œuvre des animations prônant le mieux consommer, le mieux produire, la prolongation de la durée de vie des produits et le jeter moins.**

### POURQUOI ?

- Participer à un événement national promouvant la réduction des déchets
- Inscrire le Pays Loudunais dans une démarche d'exemplarité à l'échelle nationale et européenne
- Tisser et entretenir des partenariats avec les associations, les acteurs publics et privés du territoire lors d'un événement annuel

### COMMENT ?

- Préparer le calendrier des S.E.R.D.
- Définir les actions qui seront menées pendant chaque S.E.R.D.
- Convier les prestataires intervenants pendant l'événement lors de réunions de concertation en amont de chaque S.E.R.D.
- Réaliser des S.E.R.D. et évaluer à posteriori

### POUR QUI ?

Les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de juillet 2023

## OBJECTIFS

# 3

S.E.R.D.  
organisées

# 5

animations  
proposées au minimum  
par S.E.R.D.

# 200

habitants sensibilisés  
(adultes et enfants)

*Fiche action***5.2**

## Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais

**Réaliser une charte d'engagement à destination des associations et des collectivités du territoire**, afin que leurs manifestations et événements ponctuels soient engagés dans la réduction des déchets.

L'action consiste également à **développer l'événementiel zéro déchet** en proposant des kits qui seront prêtés gratuitement et ponctuellement aux associations et aux collectivités qui le demandent.

### POURQUOI ?

- Impliquer les acteurs publics et associatifs locaux dans l'organisation d'événements éco-responsables dans le Pays Loudunais
- Sensibiliser et communiquer sur le zéro déchet auprès des habitants du territoire

### COMMENT ?

- Organiser des réunions de travail avec l'ensemble des services de la Communauté de communes afin de construire la Charte d'engagement des éco-manifestations
- Définir la composition de « kits » qui seront proposés lors des manifestations
- Diffuser et signer la Charte par les acteurs locaux concernés

### POUR QUI ?

Les collectivités et les associations du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de mai 2023

## OBJECTIFS

**30**

structures signataires de la charte d'engagement

**15**

kits empruntés

Fiche action

5.3

## Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire

Transmettre un outil de communication spécifique aux entreprises du territoire afin de les accompagner sur la prévention et le tri des déchets.

### POURQUOI ?

- Accompagner les acteurs privés dans leur veille sur la gestion et la prévention des déchets
- Accompagner les professionnels dans la diminution de leurs déchets

### COMMENT ?

- Nouer un partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Vienne
- Préparer conjointement le guide
- Diffuser le guide aux professionnels du territoire

### POUR QUI ?

Les acteurs privés du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de septembre 2023

### OBJECTIFS

80%

d'établissements sensibilisés

Fiche action

5.4

## Réaliser des tutoriels de communication simples sur l'ensemble des thématiques « déchets »

Proposer aux usagers du territoire, des tutoriels et/ou reportages vidéos et/ou photos permettant d'expliquer et d'illustrer les différentes pratiques de **la prévention des déchets** : fabriquer son propre composteur / lombricomposteur, créer un jardin en lasagne, réaliser son propre broyat, organiser son réfrigérateur pour lutter contre le gaspillage alimentaire, trier ses déchets...

### POURQUOI ?

- Sensibiliser les habitants du Pays Loudunais à la prévention des déchets
- Communiquer via divers canaux (*journal intercommunal, sites Internet, réseaux sociaux...*)

### COMMENT ?

- Définir les thématiques qui seront abordées chaque année et le format qui lui sera associé
- Définir un planning de création des contenus
- Définir un planning de publication papier et/ou numérique
- Procéder à la publication des supports de communication

### POUR QUI ?

Les habitants du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de décembre 2022

## OBJECTIFS

# 5

supports de communication réalisés

Fiche action

6.1

## Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés et publics du territoire

Connaître la composition des différents flux entrants et sortants dans plusieurs établissements (publics et/ou privés) d'une même zone afin de faire naître des synergies.

### POURQUOI ?

- Impliquer les professionnels du territoire dans la diminution de leurs déchets
- Établir un état des lieux de la production de D.M.A. issus des « gros producteurs » implantés dans le Pays Loudunais

### COMMENT ?

- Nouer des partenariats avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) et la Chambre des Métiers et d'Artisanat (C.M.A.) de la Vienne
- Recherche des établissements volontaires
- Réaliser des diagnostics au sein des entreprises et des commerces du Loudunais
- Faire naître des synergies

### POUR QUI ?

Les établissements publics et les entreprises du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de septembre 2023

## OBJECTIFS

15

entreprises/établissements  
partenaires

25

synergies créées

Fiche action

6.2

## Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais

**Mettre en relation les différents acteurs publics et privés du Pays Loudunais** afin de développer un système d'échanges entre les différentes structures implantées sur le territoire.

L'objectif est de **stimuler et d'organiser**, à l'échelle du territoire, les **échanges entre acteurs** de ressources et de flux sous différentes formes : matières, énergies ou encore compétences.

### POURQUOI ?

- Répondre aux exigences réglementaires en termes d'Économie Circulaire
- Créer des synergies entre les divers acteurs du territoire
- Réduire les tonnages de D.M.A. collectés

### COMMENT ?

- Étudier la possibilité d'une création d'un réseau Économie Circulaire permettant de mettre en relation différents acteurs du territoire souhaitant échanger sur leurs besoins en termes de matières, d'énergies ou de compétences
- Étudier les partenariats possibles avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne
- Étudier le recrutement d'un(e) Chargé(e) d'Écologie Industriel Territorial en transversalité avec divers Services de la Communauté de commune

### POUR QUI ?

Les professionnels du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de janvier 2025

## OBJECTIFS

**10**

relations nouées entre acteurs

Fiche action

6.3

## Étudier la mise en place d'une libre récupération des usagers, du bois brut en déchèterie

**Limiter les quantités de bois « brut »** (*palettes, gros branchages, souches...*) récupérés dans les déchèteries du Pays Loudunais.

Les usagers qui le souhaitent, pourront alors **récupérer directement sur place** le type de **bois brut** qui les intéresse.

### POURQUOI ?

- Sensibiliser les habitants du Pays Loudunais à la réutilisation du bois brut
- Réduire les quantités de déchets apportés en déchèterie

### COMMENT ?

- Définir l'emplacement où aura lieu la récupération du bois, ainsi que les éventuels travaux d'aménagement nécessaires
- Aménager la zone de récupération au sein de la déchèterie de Loudun-Messemé
- Inaugurer la zone de récupération sur la déchèterie

### POUR QUI ?

Pour les habitants du Pays Loudunais ayant accès aux déchèteries du territoire

### QUAND ?

À partir de juin 2022

## OBJECTIFS

**-15%**

de bois brut collecté en déchèterie

Fiche action

6.4

## Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur le thème de la prévention

**Communiquer et sensibiliser les acteurs économiques du Pays Loudunais**, lors d'ateliers et/ou de journées de formation dédiées à la **prévention des déchets**.

À terme, le but est de **créer des relais-ambassadeurs de la prévention** dans les entreprises du territoire.

### POURQUOI ?

- Être exemplaire
- Responsabiliser les entreprises du Pays Loudunais face aux divers enjeux de la prévention des déchets
- Communiquer les informations relatives au domaine des déchets lors de réunions dédiées

### COMMENT ?

- Préparer la formation
- Inviter l'ensemble des acteurs économiques du territoire
- Piloter des réunions de formation collective
- Créer un réseau de relais-ambassadeurs

### POUR QUI ?

Les professionnels du Pays Loudunais

### QUAND ?

À partir de janvier 2025

## OBJECTIFS

**2**

ateliers organisés

**30%**

de structures sensibilisées





**PAYS LOUDUNAIS**  
*Communauté de Communes*

# ANNEXE



**PÔLE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS**  
2 rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN  
Tél. 05 49 22 54 02 • [pole-dechets@pays-loudunais.fr](mailto:pole-dechets@pays-loudunais.fr)

**PAYS-LOUDUNAIS.FR**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**  
 Sophie THIBAUT  
 Responsable secrétaire  
 Katia DELOZZO  
 Secrétaire - Accueil

**PRÉSIDENT**  
 Joël DAZAS

**DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES**  
 Anne - Frédérique MAULLER

**COMMUNICATION**  
 Sylviane RIQUET  
 Responsable communication  
 Sandrine LÉVARD  
 Infographiste



Communauté de communes du Pays Loudunais  
 2, rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN CEDEX  
 Tél. 05 49 22 54 02 • contact@pays-loudunais.fr  
**PAYS-LOUDUNAIS.FR**

Certains agents occupent plusieurs postes.  
 Temps d'activités périscolaires, accueil périscolaire, aides maternelles, accompagnement.